Zeitschrift: Le nouveau conteur vaudois et romand

Band: 82 (1955)

Heft: 9

Artikel: Résultats du concours d'avril

Autor: Rms.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-229569

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Courrier de nos abonnés

A propos du patois broyard!

Dans le numéro d'avril, M. Michel Strickler, de Lucens, avait posé la question : A quoi reconnaît-on qu'un texte est en patois broyard?

A ce propos, M. C. Montandon nous écrit:

« Le patois de la Broye vaudoise (Moudon, Payerne, Avenches) ne présente que des différences minimes comparé à celui du Jorat. Tout au plus peut-on noter quelques influences fribourgeoises. Un des signes distinctif. du « broyard » (vaudois comme fribourgeois) est la terminaison masculine ou (au lieu de o dans le Jorat) : exemple « Lou vegnoûbliou » (lo vegnoûblio », le vignoble).

» Pour obtenir des compléments d'information à ce sujet, M. Strickler pourrait s'adresser aux excellents patoisants MM. Albert Wulliamoz (Bercher), Henri Dutoit (Neyruz) et Ed. Bulloz (Villars-le-Comte), éventuellement MM. Auguste Mayor (Grandcour), Aimé Crisinel (Denezy) et Adrien Martin, chef de l'enseignement primaire à Lausanne.

» Ajoutons que deux écrivains patoisants étaient « broyards » : feu MM. Octave 'Chambaz (Denezy) et Louis Goumaz (Sédeilles). Mais, je le répète, mieux vaut ne pas parler de différences entre Broye et Jorat, c'est presque du même. »



Téléphone 23 55 77

Résultats du concours d'avril

Sur une cinquantaine d'envois, pas dix de faux! Bien que Mme Marcel Dutoit, d'Yvonand, déclare: « De plus en plus passionnant! » serait-ce que ce mot-croisé-là figure parmi les plus faciles?

Ou bien est-ce que nos mots-croisistes sont à ce point « rôdés » que leur cerveau travaille à cent vingt à l'heure ?

C'est la définition Echappement libre qui fut, cette fois-ci, la pierre d'achoppement. On a mis « Rut » — Hé! hé! — ou « Rit » — Oh! oh! C'est « Rot » le mot juste! Un « échappement libre » ne va pas sans bruit incongru...

On a mis également « joli » au lieu de « Soli » pour « morceaux réservés aux meilleurs », voire « Boyau » pour répondre à cette admirable définition : Fait son apparition des l'ouverture de la pêche, ou « Na » au lieu de « No » pour « obstacle à l'entente cordiale »...

Merci à cet ami Cochard qui s'écrie en nous écrivant : « Ah! je comprends maintenant pourquoi c'est un plaisir inégalé lorsqu'on trouve réponse aux définitions de M. Elophe.»

Merci pour les « merci, merci » de M. Julien Marquis, instituteur à Mervelier (Jura), qui est heureux de constater que les jeux de mots du *Conteur* sont... hors série!

Et voici comment s'établit le palmarès après tirage au sort :

Nemo, Moudon.

M. Aloïs Légeret, Lausanne.

Mme et M. Conod, Rolle-Gare.

M. H. Jaton, Baugy s. Clarens.

M. P. Delacrausaz, Lausanne.

Mme G. Bütikofer, Liebefeld (Berne).

Mad. G. Croset, Gryon s. Bex.

M. A. Magnin, Montreux.

M. Julien Marquis, Mervelier (Jura).

Mlle A. Rossier, Villarzel.

M. Jean Egger, Lausanne.

Mme Emilie Guex, Carrouge (Vaud).

Douze abonnements transmissibles récompenseront — à raison d'un chacun — les douze concurrents désignés par voie de tirage au sort et qui auront envoyé; d'ici au 31 mai 1955, une « grille » conforme à la « grille originale », à l'Imprimerie J. Bron, Pré-du-Marché 11, Lausanne.